

AVIS DE MARCHÉ DE SERVICES

Support à la mise en place et la stabilisation opérationnelle d'un système DEWATS (Decentralised Wastewater Treatment System) pour effluents et sous-produits de presses de palmier à huile auprès d'huileries artisanales ou semi artisanales.

Lieu(x) d'exécution – Bujumbura et Rumonge - Burundi

1. Référence

Référence du projet : NDICI AFRICA/2024/456-455

Référence du marché : LVIA-ECO-2026-08

2. Procédure

Appel d'offres ouvert

3. Intitulé du programme

NDICI AFRICA/2024/456-455 **ECOCIRC** : Initiative pour l'amélioration du bien-être pour tous les citoyens et de la qualité des eaux du bassin du lac Tanganyika par une meilleure gestion des déchets et l'application de pratiques économiques durables et inclusives, sur la base des principes de l'économie circulaire

4. Pouvoir adjudicateur

L.V.I.A-Lay Volunteers International Association

SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ

5. Nature du marché

Marché à prix forfaitaire

6. Description du marché

L'Action ECOCIRC vise à réduire durablement la pollution du lac Tanganyika en renforçant la gestion des déchets et en posant les bases d'une économie circulaire adaptée aux contextes urbains et ruraux du Burundi.

La présente consultance porte principalement sur la réduction de la pollution liée aux activités d'extraction de l'huile de palme. Les unités de production, concentrées dans la région de Rumonge, génèrent des effluents (POME) et des résidus solides (boues, coques) qui, sans gestion adéquate, menacent les sols, les cours d'eau menant au lac Tanganyika (écosystème fragile, patrimoine régional), la santé et l'hygiène des travailleurs et communautés riveraines.

La consultance vise à accompagner la mise en place et la stabilisation opérationnelle d'un système DEWATS (Decentralised Wastewater Treatment System) pour effluents et sous-produits de presses de palmier à huile à Rumonge auprès de 20 huileries artisanales ou semi

artisanales.

7. Nombre de lots et intitulés

Le présent marché est composé d'un seul lot.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

8. Base juridique, éligibilité et règles d'origine

La base juridique de cette procédure est le règlement (UE) 2021/947 établissant l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale – Europe dans le monde (IVCDI)¹. Voir annexe A2 du Guide pratique des procédures contractuelles applicables à l'action extérieure de l'UE (PRAG).

La participation à la présente procédure d'attribution de marché, est ouverte à toutes les personnes physiques ressortissantes de l'un des États membres de l'Union européenne ou de l'un des pays ou territoires éligibles, tels qu'ils sont définis à l'article 28, du règlement (UE) 2021/947, et à toutes les personnes morales (qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement – consortium – de candidats/soumissionnaires) qui sont effectivement établies dans l'un de ces États, pays ou territoires.

La participation est également ouverte aux organisations internationales.

9. Nombre d'offres

Une personne physique ou morale ne peut pas soumettre plus d'une offre, quelle que soit la forme de sa participation (en tant qu'entité légale individuelle ou en tant que chef de file ou membre d'un consortium soumettant une offre). Si une personne physique ou morale soumet plus d'une offre, toutes les offres auxquelles cette personne participe seront rejetées.

10. Motifs d'exclusion

Dans le cadre de l'offre, les soumissionnaires doivent présenter une déclaration signée (incluse dans le bordereau de soumission) par laquelle ils attestent qu'ils ne se trouvent dans aucune des situations d'exclusion visées dans la section 2.6.10.1. du PRAG.

Les soumissionnaires figurant sur les listes des personnes, groupes et entités faisant l'objet de mesures restrictives de l'UE (voir section 2.4. du PRAG) au moment de la décision d'attribution ne peuvent se voir attribuer le marché.

11. Sous-traitance

Le recours à la sous-traitance n'est pas autorisé.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

12. Date prévue pour le commencement de l'exécution du marché

A la signature du contrat, estimé la dernière semaine du mois de septembre 2026

¹ Règlement (UE) 2021/947 du Parlement européen et du Conseil du 9 juin 2021 établissant l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale – Europe dans le monde, modifiant et abrogeant la décision n° 466/2014/UE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant le règlement (UE) 2017/1601 du Parlement européen et du Conseil et le règlement (CE, Euratom) n° 480/2009 du Conseil; JO L 209 du 14.6.2021, p. 1.

15. Période de mise en œuvre des tâches

18 mois à partir de la signature du contrat

CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

16. Critères de sélection

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux soumissionnaires. Si une offre est soumise par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble, sauf disposition contraire.

Le soumissionnaire ne peut invoquer comme référence au regard des critères de sélection une expérience antérieure qui s'est soldée par la rupture du contrat et sa résiliation par le pouvoir adjudicateur.

Les critères de sélection pour chaque soumissionnaire sont les suivants :

1) Capacité professionnelle et technique du soumissionnaire (évaluée sur la base des données fournies aux points 3 et 4 du formulaire de soumission).

La période de référence qui sera prise en compte correspond aux cinq derniers exercices précédant la date limite de soumission.

2) CV de l'expert principal proposé (évalué sur la base du CV à annexer à la présentation de l'offre)

1- L'expert principal est titulaire d'un certificat d'aptitude professionnelle correspondant aux besoins du présent marché, tel qu'un diplôme de formation supérieure (Bachelor ou Master) en développement rural, agronomie, sciences environnementales, ou domaine équivalent

2- L'expert principal a au moins 5 ans d'expérience professionnelle dans les domaines du développement rural, des sciences environnementales ou domaines équivalents

3- Expérience avérée directe dans la filière de l'huile de palme au Burundi ou dans la sous-Region

3) Organigramme et méthodologie (évalué sur la base de l'ANNEXE A Organigramme et méthodologie à remplir par le soumissionnaire)

17. Critères d'attribution

Meilleur rapport qualité-prix.

.

SOUMISSION DE L'OFFRE

18. Date limite de soumission des offres

La date limite de soumission des offres est indiquée au point 8 des instructions aux soumissionnaires.

19. Présentation des offres et renseignements à fournir

Les offres doivent être présentées utilisant le format annexé au présent avis.

L'offre doit être accompagnée d'une déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et de sélection établie au moyen du modèle disponible sur internet à l'adresse suivante:

[https://wikis.ec.europa.eu/display/ExactExternalWikiFR/Annexes#Annexes-AnnexesA\(Ch.2\):G%C3%A9n%C3%A9ral](https://wikis.ec.europa.eu/display/ExactExternalWikiFR/Annexes#Annexes-AnnexesA(Ch.2):G%C3%A9n%C3%A9ral)

20. Modalités de soumission des offres

Les offres doivent être rédigées en français et soumises, par les moyens indiqués au point 8 des instructions aux soumissionnaires, exclusivement au pouvoir adjudicateur.

Les offres soumises par tout autre moyen ne seront pas prises en considération.

En soumettant une offre, les soumissionnaires acceptent d'être informés de l'issue de la procédure par voie électronique.

21. Modification ou retrait des offres

Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leur offre par notification écrite avant la date limite de soumission des offres. Aucune offre ne saurait être modifiée après cette date.

Toute notification de modification ou de retrait doit être établie et soumise conformément au point 9 des instructions aux soumissionnaires.

22. Langue de travail

Le français sera utilisé dans toute communication écrite relative au présent appel d'offres et au présent marché.

23. Informations complémentaires

Les données financières que le candidat doit fournir dans le formulaire type de candidature doivent être exprimées en EUR ou BIF. Lorsqu'un candidat mentionne des montants initialement exprimés en BIF la conversion en EUR/BIF est effectuée conformément au taux de change InforEuro qui peut être consulté à l'adresse suivante: <http://ec.europa.eu/budget/graphs/inforeuro.html>.